

Informations utiles aux parents d'élèves de Wissous

Les enseignants et les parents partagent un objectif commun : la réussite de chaque élève.

ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Inspectrice de l'Éducation nationale	Mme Ghyslaine DESLAURIER
Secrétaire	Mme Chantal LYNDE
Conseillère pédagogique généraliste	Mme Karine HUSSENOT
Conseiller pédagogique EPS	Mme Soizic GUILLOU-SUREST
Professeur ressource en informatique	Mme Pascale DELHON
CPD Éducation musicale	Mme Véronique SCOTTO-METRICH
CPD Arts visuels	Mme Françoise GERMA

Horaires du secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : de 8h00 à 12h30

Coordonnées

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circonscription d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste, Wissous

3 Place du Général de Gaulle 91 200 Athis-Mons

Téléphone : 01 69 40 24 98

Fax : 01 69 42 86 34

Courriel : 0912322e@ac-versailles.fr

Site : www.ien-athis-mons.ac-versailles.fr

EP : Education Prioritaire

RRS : Réseau de Réussite Scolaire → **REP** : Réseau d'Education Prioritaire

ECLAIR : Ecole Collège Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite → **REP+**

CLIS : Classe d'Inclusion Scolaire → **ULIS Ecole** : Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire

CLIN : Classe d'Initiation pour enfants non-francophones → **UPEAA** : Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté

ÉCOLES

	Nombre d'écoles maternelles publiques			Nombre d'écoles élémentaires publiques			Nombre d'écoles primaires publiques			TOTAL
	Athis	Paray	Wissous	Athis	Paray	Wissous	Athis	Paray	Wissous	
Hors EP	3	2	1	2	2	1	1	0	1	13
REP	5	0	0	5	0	0	0	0	0	10
TOTAL	8	2	1	7	2	1	1	0	1	23
	11			10			2			

La circonscription est composée de trois communes : **Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Wissous.**

Elle comprend **24 écoles** en tout : 17 à Athis-Mons (dont une privée), 4 à Paray-Vieille-Poste et 3 à Wissous.

Toutes les écoles de Wissous sont Hors EP.

ÉLÈVES

		Nombre de classes			Nombre d'élèves		
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maternelle	Jean de La Fontaine	7	8	9	205	217	262
Elémentaire	Jean de La Fontaine	10	11	12	273	289	325
Primaire	Victor Baloché	10	11	11	270	290	280
TOTAL		27	30	32	748	796	867

La circonscription comprend **5601 élèves**, c'est 239 élèves de plus par rapport à l'an dernier.

La circonscription comprend **218 classes**, c'est 12 classes de plus que l'an dernier.

ENSEIGNANTS

Les personnels de la circonscription sont au nombre de 294 (hors école privée) : dont 3 en TPS, 23 directeurs, 8 ZIL, 2 UPEAA, 3 Maîtres Plus, 11 RASED, 5 Conseillers pédagogiques

Toute petite section Zone d'intervention localisée

Environ 40% des enseignants de la circonscription ont moins de 5 ans d'ancienneté dans le métier.

Trois classes dédiées TPS ont été créées en Education prioritaire (EM Perrault, EM La Fontaine, EM La Rougette à Athis)

Trois postes de Maître Plus ont été créés en Education prioritaire (EE Pasteur, EE Flammarion, EE Branly à Athis)

→ Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

RASED

Le Réseau d'Aide Spécialisée pour les élèves en Difficulté comprend trois antennes.

ST EXUPERY 4 sente du Chemin de fer 91200 Athis-Mons Tél : 01 60 48 40 22	Psychologue scolaire : Anne-Laure CHARLERY G : Vacant E : Valérie MUSTO, Aurore PERRET et Aurélie REY
BRANLY 27 rue du Noyer Renard 91 200 Athis-Mons Tél : 01 60 48 20 65	Psychologue scolaire : Isabelle HERNANDEZ G : Céline NAVARRETTE E : Maryline NICOLAS et Claudine VIERA (sédentarisée)
PARAY-WISSOUS 77 avenue du Général de Gaulle 91550 Paray-Vieille-Poste Tél : 01 69 57 99 58	Psychologue scolaire : Mathilda BRET E : Mélanie BARRE et Aurélie REY

SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Une enseignante référente a en charge la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion des AVS et le suivi des équipes éducatives : Mme Bonnemaïson.

Deux professeurs en ULIS accueillent des élèves en situation de handicap : écoles Jaurès et Ferry à Athis-Mons.

Deux professeurs en UPEAA accueillent les élèves allophones ou primo-arrivants : sites St Exupéry et Flammarion à Athis, Ferry à Paray et La Fontaine à Wissous.

Santé des élèves

Wissous dispose d'un médecin de l'Education nationale référent : les PAI, les dépistages et les situations nécessitant une prise en charge sont directement traitées par le médecin. Un médecin de PMI a en charge le suivi des élèves de PS et MS sur le plan de la santé.

ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES

	Date	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Ecole primaire	Wissous	Circonscription
% de participation des parents	Octobre 2014	39,75%	44,82%	45,50%	43,36%	34,32%
	Octobre 2015	31,97%	40,26%	43,84%	38,69%	41,30%

DES TEXTES IMPORTANTS POUR LES PARENTS D'ELEVES

-Circulaire du 25 août 2006 : le rôle des parents à l'école :

→ Les associations de parents d'élèves regroupent essentiellement des parents d'élèves qui ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves.

→ C'est au niveau local de l'école que doit se mettre en place un dialogue confiant et efficace avec chacun des parents d'élèves.

→ Le dialogue avec les parents d'élèves est fondé sur une reconnaissance mutuelle des compétences et des missions des uns et des autres (le professionnalisme des enseignants dans le cadre de leurs fonctions, les responsabilités éducatives des parents) ainsi que sur le souci commun du respect de la personnalité de l'élève.

-Règlement type départemental de l'Essonne

-Règlement intérieur de l'école

-Guide pratique des parents

-Charte parents-enseignants

-Note de service 3 relative à la relation école-famille

Article L 111-4 du code de l'éducation

« Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école. »

7 types d'arguments

contre les devoirs à la maison

Argument légal

Il devrait être obligatoire qu'un fonctionnaire d'un service public ancré sur les principes républicains en suive les directives officielles. Un enseignant peut-il montrer à ses élèves qu'il ne respecte pas la loi ? Le Haut conseil de l'évaluation de l'école, dans sa publication de mai 2005, "considère qu'il ne faut pas tolérer plus longtemps des dérives qui entretiennent, voire creusent les inégalités".

Argument démocratique

"Laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'inéquité", constate le Haut conseil de l'évaluation de l'école. En 1985, l'INRP publie un rapport de recherches (E. Tedesco, D. Manesse et S. Vari), qui montre comment le travail scolaire constitue un facteur de sélection sociale, les parents des classes défavorisées ne pouvant apporter l'aide qu'apportent les parents instruits. Les conditions matérielles sont aussi inégales (bureau ou table de la cuisine...), et les outils de documentation nécessaires sont parfois inexistantes (dictionnaires, encyclopédies). Une autre recherche de l'INRP, en 1992 (F. Guiguet, L. Jaillardon sous la direction de Ph. Meirieu), confirme que le renvoi du travail personnel à la maison pénalise massivement les élèves des catégories socio-professionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail est fait en classe. Philippe Meirieu, même s'il constate que certaines familles modestes apportent une aide efficace à leur enfant, souligne, dans l'introduction de son livre *Les devoirs à la maison* : "On n'insistera jamais assez sur le fait que tout renvoi systématique du travail scolaire à la maison est, en réalité, un renvoi aux inégalités".

Argument sanitaire

Les élèves de l'école primaire sont jeunes, certains n'ont même que 6 ans au cours préparatoire. "Le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accommode mal d'une journée de travail trop longue", disait la circulaire du 29 décembre 1956. Certains élèves ont une journée plus longue que celle d'un adulte salarié (garderie, cantine, étude). Il faut noter également que les bons élèves réalisent leurs devoirs plus rapidement que les élèves en difficulté.

Argument social

La réalisation des devoirs diminue le temps de loisirs, le temps de repos, pèse sur les vacances, ce qui est particulièrement dommageable quand les devoirs sont mal choisis ou inefficaces.

Les devoirs sont assez souvent l'objet d'une préoccupation de la famille, alors qu'ils restent secondaires pour l'école. Quand un élève est absent, les parents viennent en général chercher les devoirs à l'école et s'inquiètent beaucoup moins des séquences manquées pendant la ou les journées de classe.

Argument psychologique

L'élève est souvent, à la maison, pris dans un chantage affectif autour de la question des devoirs (il travaille, il mérite l'amour des siens). Pour peu que le travail autonome lui soit difficile, il manque d'ardeur, il est rendu responsable par ses parents, par le maître, qui peut aussi accuser la famille : "Il ne fait pas ses devoirs, il n'est pas suivi à la maison". L'explication simpliste de la difficulté scolaire qui décharge le maître est retenue.

Argument moral

Le Haut conseil de l'évaluation de l'école remarque que le fait de donner des leçons et devoirs peut aussi être "guidé par des considérations d'image aux yeux des parents, voire des collègues". Plutôt que d'expliquer les pratiques d'enseignement et la collaboration attendue avec les familles, certains enseignants prennent l'image commode du bon enseignant qui fait travailler les élèves, qui donne donc des devoirs ; dans des cas certes plus rares, on observe des enseignants en harmonie avec les représentations passéistes des parents, qui écrasent l'enfant de devoirs...

Argument pédagogique

La pratique des devoirs met davantage en avant des modèles naïfs de la réussite (l'effort, le travail), sans s'arrêter sur les conditions et les processus d'acquisition des connaissances. Les devoirs donnés sont au mieux des applications des leçons faites en classe, mais ils peuvent être aussi disparates, mal centrés sur les notions importantes. Certains exercices sont mal expliqués, ont des consignes ambiguës ; certaines recherches documentaires dépassent les capacités d'un élève de l'école primaire. Le plus souvent, l'élève a besoin de la relance d'un adulte avisé. Outre les inégalités des aides, on constate des interventions trop appuyées (c'est l'adulte qui fait l'essentiel du devoir, lequel perd alors tout intérêt) ou des oppositions de méthode entre les parents et les enseignants (les opérations, la lecture au CP...).

La correction des devoirs en classe pose aussi des problèmes. Elle peut prendre du temps en début de journée, ou être faite trop rapidement, ou pas du tout. Le suivi individuel apparaît rare et ne conduit pas l'élève à produire un travail appliqué.